

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance spéciale tenue le : 24 mai 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET : AJOUT DE PRIVILÈGES

PROVENANCE : Direction des services professionnels

PERSONNE RESPONSABLE : Josée Savoie, M.D., DSPH

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Affaires clinico-administratives

SOMMAIRE :

Les ajouts de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en anesthésiologie à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies aux médecins suivants :

- **Dre Annie Gaudreau** (# 12-446), membre associé au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Vincent Guay-Langevin** (# 12-447), membre associé au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- **Dre Suzan Kaprelian** (# 03-404), membre associé au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en chirurgie buccale et maxillo-faciale à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- **Dr Jonathan Albilis** (# 23810), membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Daniel Forget** (# 20320), membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en chirurgie buccale et maxillo-faciale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à l'Hôpital Fleury au médecin suivant :

- **Dr Bilal El-Khatib** (# 20802), membre actif au Département de chirurgie, Service de médecine dentaire de l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en médecine interne au CLSC de Villeray pour la période du 3 avril 2017 au 3 janvier 2018 au médecin suivant :

- **Dre Hélène Mansaray** (# 11-169), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges temporaires au CLSC de Villeray est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en hébergement à l'Hôpital Jean-Talon médecin suivant :

- **Dr Lawrence Leroux** (# 16-737), membre actif au Département de médecine d'urgence de l'Hôpital Jean-Talon et au Département des soins critiques de l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en soins physiques en médecine générale en milieu psychiatrique à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Dre Claudine Blanchette** (# 01-050), membre actif au Département de médecine familiale de l'Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en gastro-entérologie à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Dr Richard Ostiguy** (# 81-246), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de gastro-entérologie de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en médecine interne et en endoscopie à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- **Dr Nicolas Saumart-Dufour** (# 11-484), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.
- **Dr Duy Don Nguyen** (# 03-259), membre actif au Département de médecine spécialisée, Service de médecine interne de l'Hôpital Fleury. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital Fleury.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en psychiatrie adulte à l'Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- **Dre Gabrielle Crépeau-Gendron** (# 16-501), membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Nathalie Shamlan** (# 04-151), membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en psychiatrie adulte au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci au médecin suivant :

- **Dre Monique Desjardins** (# 03-240), membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges au Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaire en hébergement au Centre d'hébergement Saint-Joseph-de-la-Providence au médecin suivant :

- **Dre Johanne Garceau (# 81-171),** membre associé au Département de médecine familiale de l'Hôpital Fleury. Dre Garceau remplacera temporairement la Dre Sylvie Allard.